

**Amendements relatifs à  
la politique publique J**

**Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019**  
**J JUSTICE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2019		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2019	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			199'297'387	56'036'864		3'497'417	-	22.3	202'794'804	56'036'864
<b>J01 Pouvoir judiciaire</b>	30	Charges de personnel			L'augmentation 22.3 ETP correspondant principalement au renforcement de la filière pénale pour faire face à l'augmentation de certains contentieux, y compris celui découlant de l'exploitation de nouveaux radars (loi 12240), et à la complexification des procédures induite par le droit de procédure fédéral et la jurisprudence du Tribunal fédéral, y compris dans le traitement, par le Tribunal des mesures de contrainte, des demandes de levée de scellés portant sur des documents et fichiers saisis par le Ministère public (ATF 142 IV 372). De plus, pour la filière civile, l'adaptation de la dotation des juridictions civiles correspond à la charge découlant de la complexification de certains contentieux.	<b>2'400'000</b>	budg.	22.3		
<b>J01 Pouvoir judiciaire</b>	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Les dépenses inscrites au PB 2020 sont prévues pour les frais liés à l'instruction des procédures judiciaires, la poursuite de la sécurisation des locaux du Pouvoir judiciaire, y compris du nouveau site abritant le Tribunal civil, ainsi que les déménagements nécessaires aux travaux d'assainissement de l'actuel Palais de justice.	<b>1'097'417</b>	budg.			